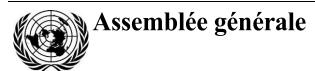
Nations Unies A/AC.109/2019/SR.11



Distr. générale 8 juillet 2019 Français Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 28 juin 2019, à 10 heures

Présidente: M^{me} McGuire (Grenade)

Sommaire

Question des Îles Vierges britanniques (suite)

Question de Guam (suite)

Question des Îles Turques et Caïques (suite)

Question de la Polynésie française (suite)

Question de la Nouvelle-Calédonie (suite)

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).





La séance est ouverte à 10 h 20.

Question des Îles Vierges britanniques (suite) (A/AC.109/2019/L.14)

Projet de résolution A/AC.109/2019/L.14: Question des Îles Vierges britanniques

Le projet de résolution A/AC.109/2019/L.14 est adopté.

Question de Guam (suite) (A/AC.109/2019/L.16)

Projet de résolution A/AC.109/2019/L.16: Question de Guam

- 2. La Présidente déclare qu'il a été décidé de supprimer le mot « continuing » dans la version anglaise du vingt-quatrième alinéa. Elle indique en outre que le vingt-septième alinéa sera modifié pour tenir compte du fait que le Comité a été invité à envoyer une mission de visite par le Lieutenant-gouverneur de Guam dans la déclaration qu'il a faite à la 9e séance, tenue la veille. Cette invitation s'ajoutait à celle lancée lors du séminaire régional des Caraïbes de 2019. conséquence, ce paragraphe révisé se lira comme suit : « Notant que le gouvernement du territoire souhaite que le Comité spécial envoie une mission de visite, comme il l'a indiqué à la session de 2019 du Comité spécial ».
- Le projet de résolution A/AC.109/2019/L.16, tel que révisé oralement, est adopté.

Question des Îles Turques et Caïques (suite) (A/AC.109/2019/L.20)

Projet de résolution A/AC.109/2019/L.20: Question des Îles Turques et Caïques

4. Le projet de résolution A/AC.109/2019/L.20 est adopté.

Question de la Polynésie française (suite) (A/AC.109/2019/L.24)

Projet de résolution A/AC.109/2019/L.24: Question de la Polynésie française

La Présidente dit qu'il a été convenu d'amender le projet de résolution pour tenir compte du fait que le Comité a été invité à envoyer une mission de visite dans le territoire. Ainsi, un alinéa supplémentaire sera inséré, qui se lit comme suit : « Notant que le Président de la Polynésie française a invité le Comité spécial à envoyer une mission de visite dans le territoire, invitation qui a été renouvelée par son représentant à la session de 2019 du Comité ». En outre, un nouveau paragraphe correspondant sera inséré, qui se lit comme suit : « Demande également à la Puissance administrante de faciliter une mission de visite dans le territoire et prie la Présidente du Comité spécial de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin ».

- M. Moriko (Côte d'Ivoire) dit que sa délégation souhaite exprimer sa solidarité avec le peuple de la Polynésie française. Les effets des essais nucléaires méritent l'attention et la solidarité de la communauté internationale, et les initiatives de la France visant à réduire ou à éliminer ces effets doivent être encouragées. S'agissant du projet de résolution, il indique que sa délégation a un certain nombre de réserves, notamment en ce qui concerne le paragraphe 9.
- M. Naouali (Tunisie) dit que la déclaration de la 7. délégation de la Côte d'Ivoire a du mérite. Comme il est important de préserver un large consensus parmi les membres du Comité sur la question à l'examen, il faudrait rechercher un compromis. Un comité a été créé en 2010 pour indemniser les victimes des essais nucléaires, et une nouvelle commission a été créée en 2017 pour poursuivre cette démarche. Le Comité devrait reporter la prise d'une décision sur le paragraphe en question jusqu'à ce qu'il reçoive des informations complémentaires. Une telle approche permettrait de consolider le consensus au sein du Comité.

La séance, suspendue à 10 h 35, est reprise à 11 h 35.

La Présidente indique que la prise d'une décision sur le projet de résolution A/AC.109/2019/L.24 est reportée à la séance de l'après-midi.

Question de la Nouvelle-Calédonie (suite)

(A/AC.109/2019/L.22)

Projet de résolution A/AC.109/2019/L.22: Question de la Nouvelle-Calédonie

Le projet de résolution A/AC.109/2019/L.22 est adopté.

Questions diverses

- 10. La Présidente suggère que le Comité autorise le Rapporteur à établir le rapport que le Comité spécial doit présenter à l'Assemblée générale à sa soixantequatorzième session. Une fois le rapport achevé et approuvé par le Bureau, le Comité devrait autoriser le Rapporteur à le soumettre directement à l'Assemblée, conformément à la pratique établie.
- 11. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 45.

2/2 19-11051